



ZONE DE SECOURS

VAL DE SAMBRE

Réunion du collège de la Zone de Secours

Lieu : Administration communale de Sambreville, Grand-Place 1 – 5060
Sambreville.
Salle des mariages

Date : 25 mars 2022

Heure : 08H30

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Collège de zone du 11 mars 2022
2. Mise en irrécouvrable d'une facture d'intervention pompier pour cause de débiteur non identifiable
3. Mise en irrécouvrable d'une facture ambulance pour cause de débiteur non identifiable
4. Montants des dotations fédérales 2022
5. Prise d'acte de l'arrêté royal du 06 février 2022 modifiant les règles relatives au comptable spécial des zones de secours et à sa rétribution
6. Demande d'interruption complète de carrière d'un sapeur-pompier professionnel
7. Accident du travail – Reconnaissance d'une invalidité avec incapacité permanente de travail
8. Stage d'observation et de découverte en entreprise - Accueil de
9. Adhésion de la zone à l'Association royale des Conseillers en Prévention francophones (ARCoP)
10. Proposition Concertation syndicale – Règlement régissant la cellule GRIMP de la zone de secours Val de Sambre
11. Proposition négociation syndicale – Augmentation du cadre du personnel professionnel de base et diminution du cadre du personnel volontaire contenu dans le plan du personnel opérationnel de la zone pour la période 2019 - 2024

12. Proposition Conseil de zone – Procédure de promotion au grade de lieutenant professionnel (5 places) – Prise d'acte des résultats – Admission au stage

13. Proposition Conseil de zone – Admission au stage de recrutement d'un lauréat pour la fonction de sapeur-pompier professionnel (lauréats après examens médicaux obligatoires) – Puissement dans la réserve de recrutement

14. Proposition Conseil de zone - Adaptation du Règlement d'ordre intérieur du conseil de zone en vue de rendre pérennes les téléréunions

15. Adaptation du Règlement d'ordre intérieur du Collège de zone en vue de rendre pérennes les téléréunions

16. Portes ouvertes de la zone de secours Val de Sambre – Edition 2022 – Autorisation à l'amicale du personnel de la zone d'occuper les locaux de la Caserne de Sambreville

17. Autorisation d'occuper les locaux de la Caserne de Sambreville pour y stocker des denrées périssables et non périssables ainsi que des biens de première nécessité en direction de l'Ukraine

18. Ordonnancement des mandats N° 218 au N° 221

19. Ordonnancement des mandats N° 222 au N° 234

Points adjoints à la séance :

20. Ordonnancement du mandat N° 235

21. Ordonnancement des mandats N° 236 au N° 255

22. Proposition Conseil de zone – – Cessation d'office de la qualité de membre du personnel opérationnel au sein de la zone de secours Val de Sambre

23. Question concernant l'organisation du service CoPLANU à l'intention des communes à l'échelle de la zone de secours

Le Secrétaire de zone

Le Président de zone,

Xavier GOBBO

Jean-Charles LUPERTO